

Stands de tir régionaux :

une planification à revoir absolument

Il y a 12 ans, par un arrêté du 11 janvier 2000, un groupe de travail avait été nommé par les autorités cantonales avec pour mission de définir un concept global de régionalisation des installations de tir sur le territoire cantonal. Il convenait également de fixer la participation financière de l'Etat et des communes. Au final, sur les 52 stands de tir, une douzaine d'installations à caractère régional ou intercommunal allait subsister, selon les informations fournies par le Gouvernement en date du 13 décembre 2011 en réponse à la question écrite no 2459 de notre collègue David Eray.

A cette occasion, on apprend également que le nombre de citoyens-soldats astreints aux tirs obligatoires a chuté de manière vertigineuse depuis Armée XXI (3289 en l'an 2000 et 1024 en 2011) pour s'arrêter à environ 550 tireurs astreints aux obligations militaires en 2015, répartis sur 12 stands de tir.

Cette diminution très considérable des effectifs pourrait encore se poursuivre si l'armée suisse était composée uniquement de professionnels. Dans tous les cas, ces chiffres interpellent au moment où l'Etat cantonal est sollicité financièrement de tout part. Le très faible nombre de tireurs astreints aux obligations militaires justifie-t-il le maintien de 12 stands de tir dans le canton, des dépenses en dizaines de milliers de francs et autant en heures de travail pour les autorités locales, cantonales et fédérales ? Même si comparaison n'est pas raison, ce sont annuellement des milliers de personnes qui fréquentent la patinoire de Porrentruy, comme acteurs ou spectateurs. Pourtant, cette installation, au chevet de laquelle à notre connaissance aucun groupe de travail ne s'est jamais penché, mériterait certainement autant d'attention que les stands de tir.

Le tir est-il devenu une activité pour privilégiés eu égard au nombre toujours plus faible de tireurs et aux sommes considérables investies dans les installations ?

Par ailleurs, le nombre au demeurant réduit de tireurs de loisirs ou sportifs ne peut d'aucune manière conduire à exiger des autorités communales ou cantonales des prestations financières particulières. Au contraire, ceux-ci devraient participer eux-mêmes aux travaux de nettoyages des cibles polluées pendant des dizaines d'années au plomb et à l'antimoine par leur activité.

A ce propos, le délai pour l'assainissement des installations a été prolongé jusqu'à fin 2012 pour les installations situées en zone de protection des eaux souterraines et jusqu'à fin 2020 pour les autres.

Selon diverses informations des autorités fédérales parues sous référence : (www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformation/00962/index.html?lang=fr&msg-id=28843) il existe en Suisse près de 6000 buttes pare-balles. Plusieurs centaines de tonnes de plomb ainsi qu'environ 20 tonnes d'antimoine, un métal hautement toxique, contenues dans les balles sont venues polluer le sol chaque année, pendant des décennies. Si deux tiers des installations ont été fermées ou équipées de pare-balles artificiels au cours des dernières années, ces polluants parviennent toujours dans le sol aux abords de quelque 2000 stands de tir. Ces métaux lourds risquent de polluer les eaux souterraines voire, sur plusieurs centaines de sites, de contaminer directement l'eau potable.

Qu'en est-il chez nous avec nos 52 installations de tir encore en activité au début de l'an 2000 ?

Ainsi, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes .

1. Eu égard aux effectifs d'Armée 2015, le moment n'est-il pas venu de reconsidérer globalement les conclusions retenues par le groupe de travail du 11 janvier 2000 et d'inviter celui-ci à se remettre à l'ouvrage sur la base des effectifs 2015 et des impératifs d'assainissement fixés par les autorités fédérales ?
2. A ce jour, quelles sont les installations assainies au sens des exigences fédérales et lesquelles doivent encore l'être ?
3. Quelles sont les installations se situant dans une zone de protection des eaux souterraines et qui doivent être assainies jusqu'à la fin de l'année 2012 ?
4. Des analyses scientifiques reconnues ont-elles été menées sur la qualité des eaux souterraines proches des stands de tir ?
5. A combien est estimée la participation financière totale de l'Etat cantonal à la réfection des 12 stands de tir du canton qui sont supposés subsister dans la planification établie par le groupe de travail du 11 janvier 2000 ?
6. Dans le même sens, à combien s'élève la participation financière de toutes les communes réunies à la transformation ou rénovation de ces installations ?
7. Les sociétés de tir participent-elles aussi aux frais et si oui dans quelle proportion ?
8. Selon la planification voulue par le groupe de travail du 11 janvier 2000, quelles sont les installations à rénover et à combien s'élève encore la participation de l'Etat cantonal et des communes aux projets en cours ?

9. Eu égard aux effectifs Armée 2015, l'Etat cantonal envisage-t-il de reconsidérer certains choix proposés par le groupe de travail ?
10. Le Gouvernement entend-il maintenir sa participation financière à l'installation de tirs des Breuleux (dont la rénovation est estimée à plus de CHF 650'000.-) eu égard au fait que la ligne de tir se situe aux abords très immédiats de la piste de cavalier appelée « Galop du silence » parcours particulièrement apprécié des locaux et des touristes ?
11. Le Gouvernement entend-il réexaminer l'activité même du stand de tir des Breuleux au regard des principes du Plan directeur cantonal qui impose à cet endroit des activités de tourisme doux et de détente totalement inconciliables avec les activités d'un stand de tir ?
12. Sur quelle zone se trouve le stand de tir des Breuleux ?
13. Le stand de tir des Breuleux pourrait-il se transformer en Maison du tourisme, activité plus adaptée à cet endroit et largement moins coûteuse ?
14. Le Gouvernement entend-il reconsidérer l'existence du stand de tir des Breuleux eu égard du très faible nombre de tireurs astreints au tir obligatoire en 2015 (selon les projections en 2015, environ une septantaine) et au fait que le stand de tir de Soubey est déjà en activité pour le district des Franches-Montagnes ?

Handwritten signature
 21/02/12

Handwritten signature

Pour CS-POP + Les Verts

Giuseppe Natale, député

Handwritten signatures and initials

Delémont, le 1^{er} février 2012